



Charte du club – saison **2026/2027**

1) INSCRIPTION AU CLUB

La saison d'Anancy Badminton Club débute le **1er septembre 2026** et se termine le **jeudi 1er juillet 2027**.

Chaque joueur doit s'acquitter d'une cotisation comprenant l'adhésion à l'ABC 74, la licence FFBAD ainsi qu'une assurance.

1 séance d'essai couverte par une assurance spécifique contractée par l'ABC 74 est admise pour les nouveaux arrivants. Au-delà, cette assurance ne pourra pas prendre en charge un éventuel accident.

Se préinscrire au préalable pour la séance d'essai auprès de secretariat@abc74.org afin de pouvoir prévenir les responsables de créneaux et vérifier la disponibilité du créneau demandé

Il n'est plus obligatoire de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du badminton pour la prise d'une 1^{ère} licence ou lors d'un renouvellement.

Tout comme pour les mineurs, les adultes devront, toutefois, renseigner un questionnaire de santé sur le formulaire d'inscription. Si l'une des questions donne lieu à une réponse positive, un certificat médical datant de moins de 6 mois devra être fourni.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et ne pourra donner lieu à l'inscription au club.

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur MyFFBad (renouvellement de licence) ou par ce lien <https://adherer.ffbad.club/ABC74> (nouvelle licence).

Les jeunes bénéficiant de la carte Pass'Région délivrée par la Région Rhône-Alpes peuvent bénéficier d'une réduction de 30 € sur le montant de l'adhésion. La photocopie de la carte ainsi que le code à 4 chiffres permettant le débit de la carte doivent alors être jointes au dossier d'inscription.

Les jeunes âgés de 6 à 17 ans (au 30 juin **2026**) bénéficiant du Pass'Sport, se voient délivrer une aide de l'état de 70€ sur l'adhésion au club. Cette aide concerne les bénéficiaires de l'allocation scolaire pour la rentrée **2026**, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 30 ans). Les étudiants boursiers de moins de 28 ans. Les familles concernées seront destinataires courant août d'un courrier de l'état leur accordant le bénéfice de ce Pass'Sport. Cet avantage est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Le club étant conventionné avec la ville d'Annecy, il est possible de bénéficier de chèque loisirs. Le chèque loisirs s'applique à toute catégorie d'âge. Il suffit d'aller en mairie pour récupérer un coupon à délivrer au club. Le montant du coupon dépend du quotient familial. Il est de 70€ (QF < 650€) ou de 30€ (QF entre 651 et 1200€). La validation du dossier se fera à la réception du coupon à l'adresse suivante : ABC74 – 11 Bis rue du Bel Air – 74000 ANNECY.

Le COUPON SPORT délivré par l'ANCV d'un montant de 10,15 ou 20 € est accepté dans la limite de 100 € il devra être renseigné sur le formulaire tout comme les autres réductions et la validation du dossier se fera à la réception de ce chèque à l'adresse indiquée ci-dessus. Ce chèque étant nominatif, il ne peut être déduit sur un autre dossier que le vôtre ou celui de votre enfant.

Ils sont valables 2 ans à compter de leur émission. Pour des coupons sport émis en 2025, ils seront utilisables jusqu'au 31 décembre 2027.

Le club communique tout au long de l'année et peut être amené à prendre des photos de ses adhérents pouvant être diffusées sur ses supports de communication. Tout adhérent refusant cette diffusion est prié de se faire connaître par mail auprès du club contact@abc74.org

2) PAIEMENT DE L'ADHÉSION

Attention, les cartes type REVOLUT, BOURSOBANK, et autres cartes appartenant à des banques en ligne ne sont pas prises en compte par la plateforme de paiement.

En cas de paiement en 3 fois vérifier que votre carte bancaire n'arrive pas en fin de validité avant la fin des échéances Exemple un paiement en 3 fois au 1er septembre 2026 doit être effectué avec une carte dont la validité est supérieure 1er novembre 2026

Si une échéance était refusée et que les relances du club restaient sans réponse, l'accès aux créneaux vous sera refusé et votre place sera redistribuée.

3) RÉTRACTATION SUR L'ADHÉSION

Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison sauf cas exceptionnel (maladie, accident, mutation professionnelle ou étudiante imprévue) sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre justificatif probant. Un congé maternité ne donne pas droit à remboursement.

Dans tous les cas, les frais de licence fédérale ne sont pas remboursables.

Aucun remboursement ne sera fait sur la base de la saison précédente.

4) FONCTIONNEMENT DES CRÉNEAUX DE JEU

Les plannings des créneaux de jeu adultes et jeunes sont consultables sur le site du club.

Ils peuvent être amenés à subir quelques perturbations, notamment lors des vacances scolaires. Les adhérents sont alors prévenus par mail et/ou WhatsApp.

Les gymnases sont fermés les jours fériés et le lundi de Pentecôte.

Pour pallier ce manque, dans la mesure du possible, il sera proposé, via un fichier partagé, d'autres créneaux disponibles ou vous pourrez vous inscrire à raison d'une place par personne.

Il en va de même si un créneau était fermé pour quelque raison que ce soit.

1. RESPONSABLES DE CRENEAUX :

Sur chaque créneau loisirs, un responsable bénévole du club est présent pour renseigner, conseiller, s'assurer du bon déroulement du créneau et éventuellement proposer quelques animations. Les créneaux jeunes sont tenus par l'entraîneur DESJEPS salarié du club ou par des bénévoles formés ou en cours de formation.

2. ACCES AUX CRENEAUX :

Les créneaux adultes sont accessibles à partir senior. Certains jeunes pourront avoir accès aux créneaux adultes sur accord du directeur sportif uniquement.

Les joueurs "s'engagent" à se présenter au(x) créneau(x) pour le ou lesquels ils se sont inscrits. Pour toute demande de déplacement, ils devront se rapprocher de leur responsable de créneaux.

Les joueurs compétiteurs n'ont pas accès aux créneaux loisir.

Le nombre de joueurs par créneau dépend de la capacité du gymnase. Il est fixé à (nombre de terrains + 2) x4. Soit pour un gymnase à 5 terrains : 28 joueurs, un gymnase à 7 terrains : 36 joueurs.

Au-delà de ce nombre, l'accès aux courts vous sera refusé.

L'accès aux terrains de jeu est strictement interdit avant l'heure de début du créneau.

3. TENUE ET MATERIEL DU JOUEUR :

Chaque joueur doit venir aux séances en tenue de sport et être équipé de chaussures de salle à semelle non marquante.

Une raquette pourra vous être prêtée pour la séance d'essai. Il convient ensuite que vous vous équipiez.

Adressez-vous aux responsables de créneaux si vous souhaitez un conseil.

Pour les créneaux loisir, des volants en plastique sont mis à disposition des joueurs dans chaque gymnase. Ils doivent être restitués en fin de séance. Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Toutes les informations concernant le partenariat du club et la vente de matériel sont précisées dans le règlement « matériel et équipement ».

4. DEROULEMENT DES CRENEAUX :

Le montage et rangement des terrains sont à la charge de tous les joueurs présents sur le créneau.

Les jours de forte affluence et en particulier si des joueurs ou joueuses attendent sur le bord des terrains, les joueurs doivent :

- ✓ Commencer les matchs rapidement (par exemple ne pas faire un échauffement de 20 minutes avant le match)
- ✓ Ne pas enchaîner 2 matchs à la suite
- ✓ Laisser en priorité la place aux joueurs ou joueuses qui étaient en attente (il ne suffit pas de changer de terrain)

5. FONCTIONNEMENT DES GYMNASES :

Dans chaque gymnase, les joueurs ont à leur disposition le plateau sportif (les terrains de jeu) et les douches et vestiaires. Ils ne doivent pas utiliser le matériel ou les espaces qui ne sont pas dédiés au badminton (mur d'escalade, dojo...).

Plateau sportif : Il doit être libéré à l'heure exacte de fin du créneau (y compris le matériel rangé, les volants ramassés, les sacs des joueurs enlevés).

Douches et vestiaires : Ces espaces doivent être tenus propres et être libérés 20 minutes maximum après la fin du créneau.

Ces consignes sont à respecter scrupuleusement, notamment pour les derniers créneaux de la journée (20h/22h). Le plateau doit être libéré à 22h dernier délai (quel que soit le nombre de points qui restent) et le gymnase (douches, vestiaires et hall) pour 22h20 dernier délai.

Enfin plus généralement, les joueurs sont tenus de se conformer aux prescriptions et consignes des gardiens.

L'esprit des créneaux doit rester celui de la convivialité, de la sportivité et de l'amusement.

Cas des joueurs mineurs du club : Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité. Les parents devront s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser leurs enfants et respecter les horaires de fin de créneau pour récupérer leurs enfants.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, un joueur pourra, après avertissement, être radié du club sans que cela ne donne lieu au remboursement de son adhésion.

L'adhésion à Annecy Badminton club vaut acceptation de ce présent règlement ainsi que ceux spécifiques liés à la compétition, aux jeunes ou au matériel et à l'équipement.

Pour la saison **2026-2027**, le club organisera de nombreux événements. Vous trouverez le calendrier de la saison sur le site.

LE CLUB A TOUJOURS BESOIN DE BÉNÉVOLES SUR CES DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS A VENIR INTÉGRER L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES OU SOUMETTRE VOS IDÉES.

Stéphanie FLEURY (secrétaire salariée) :
secretariat@abc74.org
07 81 71 66 60

CLUB AFFILIÉ A LA FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON n°74 S 953

N° SIRET : 492 277 0